

Lundi 6 juillet 2020

Réf. : 54.20 - PRESSE 1/2

## **Conséquences économiques du Covid-19 Alès Agglomération soutient les entreprises locales**

Face aux graves répercussions de la crise du COVID-19 sur l'activité économique et l'emploi, Alès Agglomération s'est mobilisée pour venir en aides aux entreprises locales.

Dès le début de la crise et du confinement, elle a mis en place une cellule de crise économique pour les entreprises du territoire, opérée par Alès Myriapolis, l'agence de développement économique. Grâce à une veille quotidienne sur les réglementations, mesures et dispositifs mis en place, et en lien étroit avec les services de l'État et de la Région, elle a permis d'informer et de guider les entreprises dans leurs démarches.

**PLUS DE 400 ENTREPRISES ACCOMPAGNEES, 55 000 VISITES  
SUR LE SITE D'ALES MYRIAPOLIS  
SUR LES AIDES ET MESURES A CONNAITRE POUR LES ENTREPRISES  
MISES A JOUR QUOTIDIENNEMENT**

En complément des mesures d'urgence prises par l'État et la Région pour soulager la trésorerie des entreprises, Alès Agglomération participe elle aussi à aider directement les entreprises les plus touchées par la crise et les soutenir dans leur reprise de l'activité à travers plusieurs dispositifs qui représentent ainsi un soutien de plus de 1 000 000€ :

### **LE FONDS D'AIDE «L'OCCAL»**

Ce fonds unique en France est abondé par la Région Occitanie, les départements, la Banque des Territoires et les collectivités locales volontaires, dont Alès Agglomération. Il vise les entreprises du secteur tourisme, et des secteurs commerce et artisanat de proximité au travers de 2 types d'interventions : des avances remboursables d'aide à la trésorerie et des subventions d'investissement pour leur permettre de s'adapter rapidement aux exigences très fortes qui leur sont imposées, notamment en termes de propreté et d'application des mesures sanitaires appropriées. Alès Agglomération a ainsi décidé d'abonder ce fonds sur la base d'une cotisation de 3€/habitant, représentant près de 400 000€. Les aides accordées à ces entreprises pourront aller de 2 000€ à 25 000€.

Lundi 6 juillet 2020

Réf. : 54.20 - PRESSE 2/2

## LE CONTRAT ENTREPRISES EN CRISE DE TRÉSORERIE COVID-19

Il s'adresse aux entreprises hors procédure collective, de plus de 10 salariés, qui connaissent une situation dégradée suite au COVID 19, et qui malgré les outils publics ne parviennent pas à se financer auprès des institutions bancaires, ou insuffisamment.

L'intervention se fait sous forme d'avance remboursable à taux zéro, pouvant aller jusqu'à 300 000 €, avec possibilité de différé de remboursement jusqu'à 2 ans.

Alès Agglomération va proposer au prochain conseil communautaire de mettre en place ce dispositif et de l'abonder sur la base de 500 000€.

## EXONÉRATION DE LOYERS DES ENTREPRISES HÉBERGÉES DANS DES LOCAUX DE L'AGGLO

Le loyer représentant une part non négligeable des charges fixes des entreprises, Alès Agglomération a décidé d'exonérer de loyer pendant 2 mois les entreprises qui sont locataires de bâtiments lui appartenant.

Pour tout renseignement et pour monter les dossiers correspondants, les entreprises peuvent contacter la cellule éco d'Alès Myriapolis :  
soutien-eco@myriapolis.fr / 04.66.55.84.84

**Contact Presse : Annick LE LAN -  
Directrice de Développement Economique Alès Agglomération  
Directrice Alès Myriapolis  
alelan@myriapolis.fr / 04.66.55.84.05**